



Les exploitations OVINS VIANDE du Massif central en agriculture biologique

Résultats de la campagne 2023

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :

Marie-Claire PAILLEUX, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

Mathilde PERRE, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

Rodolphe PUIG, Chambre d'agriculture du Lot

Fabrice ROCHE, Bio Nouvelle-Aquitaine

Synthèse des données et rédaction :

Marie MIQUEL, Institut de l'élevage



Édition : Juillet 2025



1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle Bio Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle Bio Massif central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif central a été constitué. Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau d'élevages pour la filière ovin viande en agriculture biologique - campagne 2023, auxquels ont été ajoutés ceux d'élevages suivis dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

2. Échantillon de fermes ovins viande

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques d'exploitations situées dans la zone Massif central. **Ces suivis ont été réalisés par différentes structures dans le cadre de plusieurs projets : les Chambres d'agriculture de l'Allier, de l'Aveyron, de la Lozère, de Haute-Loire, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme, l'EDE du Tarn ainsi que Bio Nouvelle-Aquitaine.** À noter que le réseau BioRéférences pour la filière ovin viande s'est consolidé cette année avec des exploitations suivies dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

Les exploitations spécialisées en ovins viande AB suivies dans le cadre de ce projet ont toutes des ateliers herbagers avec peu de parcours par rapport à la SFP et un chargement inférieur à 1,4 UGB/ha SFT (ensemble des surfaces fourragères ET pastorales, ou parcours). Elles peuvent se répartir en deux familles typologiques : celles en zone herbagère et celles en zones de montagne. Sur dix exploitations suivies, trois se situent en zone Herbagère (Oh) (1 dans le 03, 1 dans le 58 et 1 dans le 23) et sept en zone de montagne et pastorale (Om) (1 dans le 12, 2 dans le 43, 1 dans le 46, 1 dans le 48, 1 dans le 63 et 1 dans le 81). Les races ovines utilisées, adaptées au contexte pédoclimatique de ces régions, sont herbagères (Ile de France, Suffolk et différents croisements), rustiques (BMC, Bizet, Causse, Lacaune, Limousine) ou prolifiques (Romane). Toutes ces exploitations sont bénéficiaires de l'ICHN.

⇒ Seul le groupe typologique des systèmes de montagne et de zones pastorales est analysé dans ce document, faute d'un échantillon suffisant pour la zone herbagère.

Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes aux structures hétérogènes.

Les exploitations suivies en AB seront positionnées par rapport à celles suivies dans le cadre d'Inosys Réseau d'élevage en conventionnel sur la zone Auvergne-Loire-Rhône et Bourgogne par classe typologique (conjoncture identique) [identifiées dans le document échantillon « exploitations en conventionnel »].



3. Des exploitations spécialisées ovins viande AB

Les exploitations OV spécialisées AB de zone de montagne ou pastorale (Om) sont spécialisées en production ovine. Les structures sont en moyenne de taille importante, avec 95 ha de SAU pour une troupe ovine de 323 brebis et une main-d'œuvre exploitant proche de 1,5.

Le collectif de main-d'œuvre est composé de 1,5 UMO exploitant, 0,1 UMO salarié et 0,3 UMO bénévole. Deux exploitations sur sept ont recours à de la main-d'œuvre salarié et quatre à de la main-d'œuvre bénévole.

La majorité des surfaces correspond à la SFP (ensemble des surfaces fourragères hors parcours). Toutefois, ces exploitations produisent aussi de la céréale intra consommée par le troupeau. Les surfaces en cultures représentent en moyenne 21 % de l'assolement de ces structures, ce qui n'est pas négligeable dans l'alimentation du troupeau.

Le chargement apparent est en moyenne de 4,7 brebis/ha SFTO (SFT dédiée à l'atelier ovin) dans les systèmes Om. En revanche, ramenés à la SFP, celui-ci est supérieur (5,3 brebis/ha SFPO (SFP dédiée à l'atelier ovin)), ceci est lié à l'utilisation de parcours par trois exploitations. Le pourcentage d'herbe dans la SFP est de 98 %, la part de cultures fourragères est donc très faible.

L'autonomie en fourrages est forte. Cependant, trois exploitations ont eu recours à de l'achat de fourrages en 2023 dans des zones séchantes à faible potentiel fourrager. En moyenne, elles consomment 297 kg MS/brebis dont 78 kg MS sont achetés pour les trois fermes non autonomes afin d'équilibrer les rations des brebis par manque de fourrages de qualité récoltés sur leurs exploitations.

Tableau 1 : Structure des exploitations ovins viande AB de l'échantillon (campagne 2023)

| 2023 | | | |
|---------------------------|--|----------------|-------------------|
| | Zone de montagne ou pastorale n = 7 | Vos résultats* | Référence locale* |
| Nombre d'exploitations | 7 | | |
| Main-d'œuvre totale (UMO) | 1.8 | | |
| Dont MO exploitant (UMO) | 1.45 | | |
| Dont MO salariée (UMO) | 0.05 | | |
| SAU (ha) | 95 | | |
| SFP (ha) | 81 | | |
| Autres cultures (ha) | 14 | | |
| Surfaces pastorales (ha) | 66 | | |
| Brebis (EMP) | 323 | | |
| UGB ovins / UGBt (%) | 100% | | |

* Dans les colonnes « Vos résultats » et « Référence locale », vous pouvez indiquer les résultats de votre exploitation pour la campagne 2023 ainsi que la référence locale de votre zone de production si vous la connaissez. Cela vous permettra de vous positionner par rapport aux moyennes de notre échantillon BioRéférences.



4. Résultats technico-économiques de l'atelier ovin viande BIO

Des systèmes de contre-saison avec un désaisonnement naturel

Ces éleveurs de brebis rustiques ou prolifiques (248 brebis/UMOr¹ OV en moyenne) basent leur système de reproduction sur des conduites accélérées (3 agnelages en 2 ans) ou 2 périodes de mise bas par an ou 1 période de mise bas au printemps. Les taux de fertilité sont très hétérogènes entre élevages (de 65 à 95 %). Avec une prolificité moyenne de 170 %, on obtient une productivité numérique de 114 % (versus 153 % dans les élevages ovins conventionnels Inosys Réseaux d'élevage). C'est le taux de mortalité des agneaux de 20 %, couplé à la fertilité, qui fait la différence sur la productivité pour les troupeaux ayant les moins bons résultats. L'essentiel des lots de brebis est conduit en bergerie pendant la lactation. Ces éleveurs produisent des agneaux de bergerie et des agnelles pour la reproduction.

Des éleveurs pénalisés par les sécheresses

Dans les zones à faible potentiel agronomique, la plupart des éleveurs a été pénalisée par les sécheresses estivales. La consommation moyenne de fourrage stocké s'établit à 297 kg de MS/brebis, ce qui est bien inférieur à leurs homologues en conventionnel (370 kg MS/brebis). Mais, la consommation de concentrés reste à des niveaux élevés, avec une moyenne de 165 kg/brebis. Ramené au kilo de carcasse produit, elle est de 8,8 kg, ce qui est supérieur aux élevages en conventionnel (+1,1 kg concentré/kgc produit).

Avec un niveau de consommation légèrement inférieur par brebis (107 kg) couplé à une meilleure productivité, un atelier ovin se détache et montre une meilleure maîtrise possible, avec 4,1 kg/kg de carcasse produit, contre 8,8 kg/kg de carcasse pour la moyenne du groupe. De plus, un autre éleveur en zone pastorale ne réalise pas de fourrages stockés, son troupeau est alimenté uniquement via la pâture ce qui limite les frais de réalisation des stocks. L'élevage des agnelles pour la reproduction n'impacte pas la consommation de concentrés.

Des produits en hausse mais des marges brutes en baisse

Le prix moyen du kg de carcasse des agneaux rustiques est en amélioration, il est supérieur aux groupes des élevages en conventionnel sur la zone (9,1 €/kgc versus 8,2 €/kgc). Les éleveurs ont profité de l'augmentation globale des prix des agneaux avec une diversification des débouchés. Les charges opérationnelles animales sont très hétérogènes entre élevages : de 63 à 199 €/brebis. L'écart de marge brute est lié au supplément de produit généré par la meilleure productivité des brebis et la part de concentré distribué. L'année 2023 se révèle finalement mitigée, avec une marge brute de 85 €/brebis pour la moyenne du groupe (122 €/brebis en conventionnel circuit long).

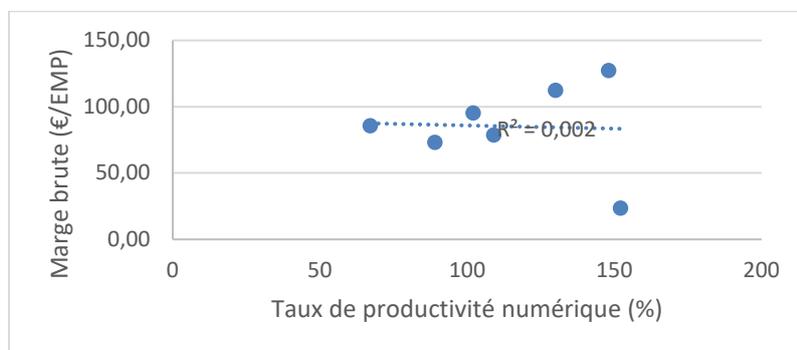


Figure 1 : Impact de la productivité numérique sur la marge brute

La productivité numérique peut être un déterminant de la marge brute sauf dans une situation. Pour atteindre une marge brute de 100 €/brebis, il semblerait que la productivité numérique devrait être de 100 %.

¹ UMOr : unité de main-d'œuvre ovine rémunérée à l'échelle de l'atelier



Tableau 2 : Résultats technico-économiques moyens des ateliers ovin viande de l'échantillon

Atelier herbager de montagne ou de zone pastorale - type génétique rustique ou prolifique (n=7)

| Structure | | 2023 | |
|---|-------------------------------------|---------------|--------------------|
| | Zone de montagne ou pastorale (n=7) | Vos résultats | Références locales |
| Nombre d'exploitations | 7 | | |
| Brebis (EMP*) | 323 | | |
| UMO rémunérées affectées à l'atelier OV (UMOr OV) | 1.5 | | |
| Brebis/UMOr OV | 248 | | |
| Reproduction | | 2023 | |
| | Zone de montagne ou pastorale | Vos résultats | Références locales |
| Taux de mises bas (%) | 83 | | |
| Taux de prolificité (%) | 170 | | |
| Taux de productivité numérique (%) | 114 | | |
| Taux mortalité Agneaux (%) | 20 | | |
| Taux global de pertes Brebis - Agnelles (%) | 10 | | |
| Alimentation | | 2023 | |
| | Zone de montagne ou pastorale | Vos résultats | Références locales |
| Chargement (EMP/haSFPO) | 5.3 | | |
| Fourrage utilisée atelier OV (kg.MS/brebis) | 297 | | |
| Concentré OV (kg /brebis) | 165 | | |
| % concentrés prélevés | 47 | | |
| Concentrés (kg) / kgc d'agneau produit | 8.8 | | |
| Commercialisation | | 2023 | |
| | Zone de montagne ou pastorale | Vos résultats | Références locales |
| Productivité pondérale (kgc/brebis) | 18.9 | | |
| Poids moyen des agneaux vendus hors repro (kgc) | 16.6 | | |
| Prix moyen des agneaux vendus hors repro (€/kgc) | 9.1 | | |
| Economie de l'atelier | | 2023 | |
| €/EMP | Zone de montagne ou pastorale | Vos résultats | Références locales |
| Produit brut | 216 | | |
| Charges Opérationnelles | 131 | | |
| Dont charges d'alimentation directe | 80 | | |
| Dont charges surfaces fourragères | 11 | | |
| Dont frais vétérinaires | 12 | | |
| Dont autres frais d'élevages | 28 | | |
| Marge brute | 85 | | |



5. Des revenus économiques globaux hétérogènes entre exploitations

L'efficacité économique mesurée par le rapport EBE/PB est en moyenne seulement de 30% mais cache une grande hétérogénéité d'une exploitation à l'autre, au-delà de l'aspect situation géographique (11 à 38 %). Les niveaux moyens d'EBE/UMO varient fortement entre les systèmes Om, de plus de 32 k€/UMO, ceci notamment en raison d'écart importants au niveau des charges opérationnelles et de structure.

Le produit brut total ramené à la brebis est en moyenne de 443 €/brebis, cela va du simple au double. Ce supplément de produit dans certaines exploitations s'explique notamment par le poids des aides à l'ha de SAU, mais aussi par la productivité pondérale.

Le poids des aides dans ces exploitations est élevé, il représente 47% du produit brut. En comparaison, les systèmes conventionnels ont un taux d'aide/PB de 32 % en 2023.

En ce qui concerne les annuités, elles sont à des niveaux hauts comparables aux conventionnels (40 % d'annuités sur EBE versus 38%), ce qui impacte négativement le revenu disponible.

Tableau 3 : Economie des exploitations spécialisées ovins viande AB de l'échantillon (campagne 2023)

| 2023 | | Zone de montagne ou pastorale | Vos résultats | Référence locale |
|--|--|-------------------------------|---------------|------------------|
| Produit brut total / UMO exploitant (€) | | 91 089 | | |
| Aides / PB (%) | | 47 | | |
| EBE / UMO (€) | | 27 180 | | |
| EBE / PB (%) | | 30 | | |
| Annuités / EBE (%) | | 40 | | |
| Revenu disponible / UMO exploitant (€) | | 18 836 | | |
| Résultat courant / UMO exploitant (€) | | 14 880 | | |



6. Coûts de production de l'atelier ovin viande

Rappel méthodologique

Le coût de production de l'atelier ovin viande a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'Élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture, dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage. Exprimé en euros par équivalent kilo carcasse, le coût de production intègre l'ensemble des charges qui sont engagées au niveau de l'atelier :

- **Les charges courantes** correspondent aux dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession ;
- **Les amortissements** correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;
- **Les charges supplétives** sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (valorisées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux d'intérêt du livret A) et le temps de travail que les exploitants consacrent à l'atelier.

Ce temps de travail est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre ; ce montant est supposé couvrir également les charges sociales exploitant.

Pour pouvoir comparer les charges affectées au prix de vente du kgc d'agneau, on utilise comme indicateur le **prix de revient**. Ce prix de revient correspond au prix de vente qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini. Il est égal au coût de production moins les montants des aides (1^{er} pilier, couplées et découplées, ainsi que 2^{ème} pilier) et des autres produits (vente des réformes, laine).

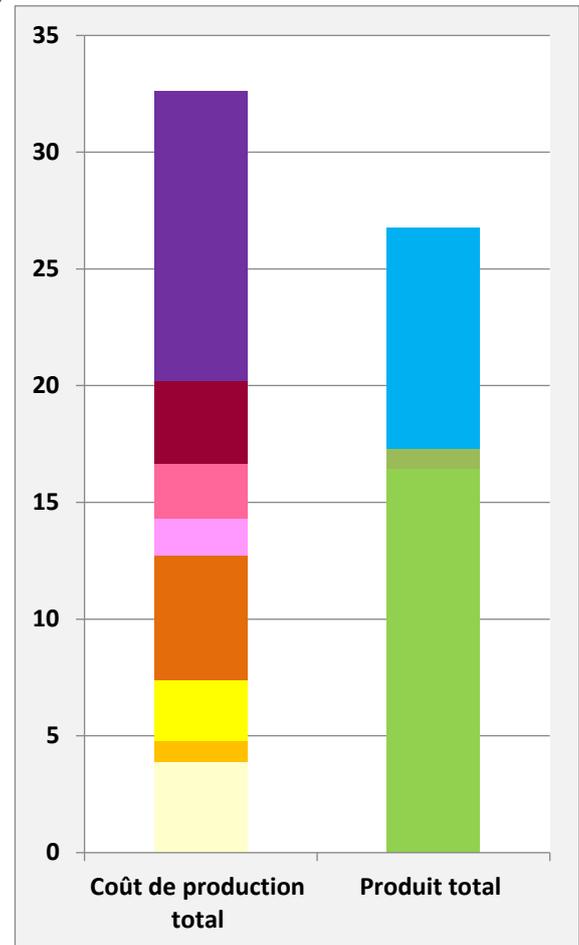
Enfin, la **rémunération du travail permise par le produit** permet de mesurer la part des produits affectés à l'atelier qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre exploitant une fois que toutes les autres charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres). La rémunération du travail permise par le produit peut être exprimée en euros par équivalent kgc et en SMIC par UMO affectée à l'atelier.



Atelier herbager de montagne ou de zone pastorale - type génétique rustique et prolifique
 (n= 7)

Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO) : 4042

| | €/éq. Kgc | Vos résultats |
|---------------------------------|---------------|------------------|
| Coût de production total | 32,6 € | |
| Travail | 12,4 € | |
| Foncier et capital | 3,5 € | |
| Frais divers de gestion | 2,3 € | |
| Bâtiments et installation | 1,6 € | |
| Mécanisation | 5,4 € | |
| Frais d'élevage | 2,6 € | |
| Approvisionnement des surfaces | 0,9 € | |
| Alimentation achetée | 3,9 € | |

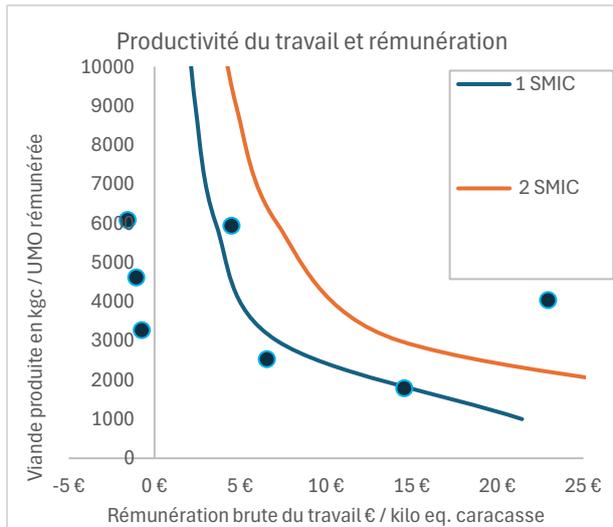


| | €/éq. Kgc | Vos résultats |
|----------------------|---------------|------------------|
| Produit total | 26,8 € | |
| Prix agneaux | 9,5 € | |
| Autres produits | 0,9 € | |
| Aides | 16,4 € | |

| Approche comptable | | Vos résultats |
|---------------------------------------|---------------|------------------|
| Coût de production €/kgc | 32,6 € | |
| Coût de production hors travail €/kgc | 20,2 € | |
| Rémunération permise MOexp. €/kgc | 6,4 € | |
| Rémunération permise MOexp.SMIC/UMO | 1,0 | |
| Prix de revient pour 2 SMIC/UMOex | 15,3 € | |

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et foncier en propriété).

| Détails alimentation et frais d'élevage | €/éq. kgc |
|--|--------------|
| Coût de l'alimentation | 4,8 € |
| dont achat de concentrés et minéraux | 3,4 € |
| dont achat de fourrages | 0,5 € |
| dont engrais et amendements | 0,0 € |
| dont semences et plants | 0,5 € |
| dont autres charges surfaces | 0,3 € |
| Frais d'élevage | 2,6 € |
| dont frais vétérinaires | 0,9 € |
| dont repro, identification, cont.perf. | 0,9 € |
| dont autres frais d'élevage | 0,8 € |



Un coût de production moyen à 32,6 €/éq. kgc

Pour les élevages suivis, le coût de production total est de 32,6 €/éq. kgc en moyenne sur les sept ateliers ovins viande, en raison principalement d'une productivité de la main-d'œuvre rémunérée limitée à 4 tonnes/UMO rémunérée sur l'atelier ovin viande. Les charges courantes représentent 42 % du coût de production, les amortissements 9 % et les charges supplétives 49 %. La hausse du coût de production s'explique en partie par l'augmentation de certaines charges (augmentation de l'IPAMPA 2023 cumulative à 2022) : frais vétérinaires, entretien du matériel, frais généraux... Pour autant le prix des aliments et des carburants a baissé. Au global, l'indice IPAMPA ovin viande 2023 est en diminution (-3,7 % par rapport à 2022) sur des tarifs en conventionnel.

Les principaux postes de charges sont la mécanisation et l'alimentation achetée liées notamment au potentiel agronomique des surfaces et du volume de fourrages stockés.

Le montant total des produits affectés à l'atelier ovin viande est de 26,8 €/éq. kgc en moyenne. Le produit de vente des agneaux représente seulement 35 % du produit total de l'atelier. Les autres produits (réformes, laine...) et les aides affectées à l'atelier ovin (aide ovine, part des aides découplées, de l'ICHN...) représentent respectivement 3 % et 62 % du produit affecté à l'atelier. La rémunération du travail permise par les produits s'élève à 1,0 SMIC par UMO exploitant en moyenne. Seulement un des élevages suivis a une rémunération du travail permise par les produits supérieure à l'objectif de rémunération fixé par convention à 2,0 SMIC par UMO exploitant.

7. Conclusion

L'échantillon de sept exploitations de zones de montagne et pastorales incite à la **prudence des commentaires**. Les données présentées montrent des résultats hétérogènes d'une exploitation à l'autre au niveau technique et économique.

Les éleveurs suivis ont des niveaux techniques (maîtrise de la reproduction, productivité des troupeaux) et technico-économiques (marge brute par brebis) hétérogènes. Du fait du coût élevé des matières premières qui n'est pas compensé par l'évolution du produit de l'atelier ovin, le revenu disponible diminue. Les aides représentent une part importante des produits : proche de 50 % du produit total.



Pour faire face à des prix des matières premières élevés en AB, les élevages suivis misent sur des niveaux de chargement inférieur à leurs homologues en conventionnel, induisant un niveau d'autonomie alimentaire plus fort. Pour autant ils restent vulnérables à des baisses de rendements fourragers.

Aujourd'hui, les élevages en agriculture biologique ont tendance à caler le chargement animal à un niveau qui correspond mieux au potentiel agronomique de leur exploitation, pour pouvoir faire face aux augmentations du coût de production et aux aléas climatiques. La technicité du troupeau doit encore être renforcée pour garantir le même niveau de production avec un cheptel réduit.



8. Lexique

- **Chargement apparent** : Cheptel présent divisé par la surface fourragère principale (hors surfaces de parcours).
- **Chargement corrigé** : Chargement de la surface fourragère principale corrigé des UGB nourries sur les achats de fourrages, sur les parcours et les variations de stocks fourrages.
- **Charges opérationnelles** : Montant total des charges variables, liées au volume actuel de l'activité : aliments achetés, frais d'élevage, frais vétérinaires, engrais, semences...
- **Charges de structure** : Total des charges fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre : salaires, cotisations sociales, fermage, entretien et amortissements du matériel, des installations, des bâtiments...
- **Effectif moyen présent (EMP)** : Effectif moyen de femelles de plus de 6 mois présentes sur l'année.
- **Equivalent kgc (éq. Kgc)** : production équivalente en kg de carcasse vendus, hors agnelles conservées pour le renouvellement.
- **Excédent brut d'exploitation (EBE)** : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.
- **Frais Financiers Court Terme (FF CT)** : Frais liés aux dettes financières à court terme correspondant aux concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.
- **IPAMPA** : Indice des prix d'achat des moyens de production agricole.
- **Marge brute ovine (MB)** : Différence entre la valeur de la production de l'atelier ovin (produit brut de l'atelier) et les charges opérationnelles ovines.
- **Produit brut (PB)** : Montant total des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production. Intègre les aides PAC.
- **Produit ovin** : Montant des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier ovin.
- **Résultat disponible** : Produits d'exploitation + produits financiers - charges opérationnelles - charges de structure (y compris les cotisations sociales exploitant).
- **Surface agricole utile (SAU)** : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales (parcours).
- **Surface fourragère principale (SFP)** : Ensemble des surfaces fourragères, hors surfaces pastorales (parcours).
- **Surface fourragère totale (SFT)** : Ensemble des surfaces fourragères et pastorales.
- **Unités gros bétail (UGB)** : Correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages.
- **Unité de main-d'œuvre (UMO)** : Correspond à une personne occupée à plein-temps sur une exploitation.
- **Unité de main-d'œuvre ovine rémunérée (UMOr OV)** : Correspond à la main-d'œuvre rémunérée (hors bénévolat) affectée à l'atelier ovin viande.



VOS CONTACTS FILIERE OVIN VIANDE BIO DU COLLECTIF BIORÉFÉRENCES

Institut de l'élevage

9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél. : 04 43 76 06 81
Contact : Marie MIQUEL
Mail : marie.miquel@idele.fr

Bio Nouvelle-Aquitaine

SAFRAN, 2 avenue Georges Guingouin
87350 PANAZOL
Tél. : 06 70 45 35 51
Contact : Fabrice ROCHE
Mail : f.roche19-87@bionouvelleaquitaine.com

Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

16 Boulevard Bertrand - BP 20343
43012 LE PUY-EN-VELAY cedex
Tél. : 04 71 07 21 00
Contact : Mathilde PERRE
Mail : mathilde.perre@haute-loire.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Lot

430 avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS cedex 9
Tél. : 05 65 23 22 21
Contact : Rodolphe PUIG
Mail : r.puig@lot.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 Allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIERE cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Contact : Marie-Claire PAILLEUX
Mail : m-c.pailleux@puy-de-dome.chambagri.fr

LE PROJET BIOREFERENCES 22-28

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle Bio Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe - CS 82212 / 63370 LEMPDES

@ : <https://pole-bio-massif-central.org> & <https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/>

Contact : Aurélie BELLEIL / Mail : valorisation@pole-bio-massif-central.org / Tél. : 04 73 98 69 56



Le projet BioRéférences 22-28 est financé dans le cadre de la Convention de Massif/Massif Central par l'Etat (FNADT).



Les suivis de fermes ont aussi bénéficié, en 2024, du soutien financier du Plan Bio Régional du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et d'Inosys-Réseaux d'Élevage.

